



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

Question écrite: Ouarda Mahmoudi

Séance du Conseil général du 26.02.2024

Monsieur le Président

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Objet – plan de législature et budget

Lors du dernier conseil général, M. Dobler Etienne répondait pour la motion du passage sous voie à Glovelier, ceci, et en ces termes en s'adressant au Conseil général:

Je cite : « *Comme vous le savez, en regard de notre cash-flow, le plafond des investissements se situe à environs 3 millions annuellement. Sans un financement extérieur important, un tel investissement grèverait les investissements communaux sur plusieurs années.* »

Dans le rapport du budget à voter ce soir il est mentionné :

« Le volume des investissements est en principe défini par la capacité financière, c'est-à-dire le cash-flow. Pour la commune de Haute-Sorne il se situe en moyenne annuelle de l'ordre de 2.7 mio de francs nets. Il est à relever que 2023 est la première année de la nouvelle législature 23-27, avec un nouveau programme de législature ; celui-ci a été établi par le nouveau conseil communal durant le 2ème trimestre 2023. les investissements ont été décidés définitivement par le conseil communal à mi-octobre,

les plus importants projets sont :

1. Réfection de la rue des Ecoles à Glovelier – 2ème étape
2. Aménagements des Eco-points Protection contre les crues, Sorne – Ruedin – Biernol, fin du chantier
3. Projet de viabilisation « Longues-Royes EST » - projet « implantation d'un magasin »

Si on prend Les derniers crédits déjà votés :

- CHF 1'900'000.- pour la période 2024-2028 pour le PGEE
- un crédit cadre 2024 - 2028 de CHF 1'150'000.- pour le PGA
- un crédit complémentaire de CHF 150'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagements des écopoints communaux
- un crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour l'entretien des routes communales 2024 à 2028
- et les crédits votés mais pas encore ouverts comme la voirie communale à plus de 3 millions
- Ceci sans compter les cautionnements en cours pour le FCB 1.16 millions et le vote de rachat de la banque Valliant à l'Ordre du jour ce soir pour 1'15 millions

Mes questions :

- Le conseil communal peut-il nous transmettre ces prochains jours le plan financier découlant du programme de législature qu'il a établi ainsi que tous les crédits votés et pas encore consolidés?
- Comment le conseil communal compte-t-il rester dans ses limites d'investissements et peut-il nous garantir qu'il freine les investissements à hauteur de nos capacités financières ?

Je remercie le CC pour ses réponses....